

Dijon, le 13 juillet 2018

La rectrice

à

monsieur Noureddine Bouabane  
s/c de monsieur le principal  
Collège Jean-Philippe Rameau  
Dijon

**DAAC**  
Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :  
Eric GADY  
Téléphone  
03 80 44 89 77  
Courriel  
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

**Objet : Lettre pour la mission auprès du Musée de la Vie bourguignonne de Dijon, au titre de l'année 2018-2019**

Je vous informe que vous bénéficiez au titre de l'année 2018/19 d'une indemnité pour mission particulière à hauteur de 1250 €, soit 1 IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires), au titre d'une mission annuelle auprès Musée de la Vie bourguignonne.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionnée, se décline comme suit :

**information-communication**

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives du Musée de la Vie bourguignonne;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

**élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels**

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;
- établir des échanges sur la construction de projets, ressources, parcours avec l'enseignant missionné au musée archéologique dont la structure relève également de la direction des « Musées et Patrimoine » de Dijon ;



### **préparation de visites et accompagnement de projets**

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure, ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;

### **formation**

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- partager les pratiques avec les enseignants missionnés auprès des services pédagogiques des Musées de Dijon ;
- en lien avec le service culturel, dans le cadre de la réorganisation des musées de Dijon, et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité (premier degré, professeurs documentalistes...) destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

### **Point d'attention pour l'année 2018-2019**

Vous veillerez cette année 2018-2019 à davantage communiquer sur le site de la DAAC un bilan pédagogique des visites ayant développé un projet EAC (ressources, pratiques, éléments innovants). Vous pourrez envisager un partenariat annualisé avec un établissement de proximité afin de développer la fréquentation d'un public scolaire proche du musée.

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), au coordinateur académique Patrimoine ainsi, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.**

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

### Copie :

- Monsieur David LIOT  
Directeur des Musées de Dijon  
1 rue du Théâtre  
21000 DIJON

- Madame Anne FLEUTELOT  
Chargée de politique éducative  
Direction des musées et du patrimoine  
Ville de Dijon - CS 73 310  
21 033 Dijon cedex France

- Madame Pascale GOUTAGNY  
IA-IPR d'histoire-géographie  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue du Général Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL